

Congés pour projet pédagogique

Les critères d'évaluation ont été votés par le CA le 12 mars 2020.

L'examen des dossiers portera sur les points suivants :

- Informations individuelles concernant le candidat : CV précisant le parcours de l'enseignant en matière de formation et de recherche, responsabilités pédagogiques exercées en précisant les périodes, mise en œuvre de pédagogies innovantes, participation à des actions de formation dans le cadre du plan de formation des personnels, dépôt ou lauréat d'un projet pédagogique ;
- Critères d'évaluation des dossiers :
 1. Critère sur le positionnement du projet par rapport à la stratégie de l'établissement
 - Projet s'inscrivant dans une démarche de transformation de la pédagogie en cohérence avec la politique de l'établissement
 - Projet dont les interactions avec des programmes issus des NCU, EUR..., ou inter-établissements du site rennais sont présentées
 - Projet favorisant les liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur
 2. Critère sur le caractère innovant du projet
 - Intérêt et caractère innovant de l'initiative au regard des pratiques existantes, de la politique de l'établissement et du développement des outils numériques
 - Dimension novatrice du projet dans ses enjeux pédagogiques, dans son articulation aux référentiels de compétences existants ou à construire, de renforcement de la formation à et par la recherche, d'ouverture à l'international et aux milieux socioprofessionnels, d'aide à l'insertion professionnelle et de la réussite étudiante
 - Projet dans lesquels l'approche compétences est développée
 3. Critère sur la valeur ajoutée du projet et sur les retombées
 - Qualité du projet et du dossier : valeur ajoutée pour la personne et l'établissement
 - Retombées du projet : nombre d'étudiants impactés, montée en compétence des équipes, effet d'entraînement, pérennisation, valorisation et diffusion dans des réseaux du domaine de la pédagogie, essaimage des réalisations et des pratiques nouvelles.
 4. Critère sur la faisabilité du projet
 - Faisabilité du projet : clarté des objectifs, critères de réussite, identification des éventuels verrous, cohérence avec la durée du projet ...
 - Dimension financière et soutenabilité du projet : identification des ressources, moyens et compétences nécessaires ainsi que leurs disponibilités
- Éléments concernant le travail à mener pendant la période de congé : personnes impliquées, partenariats avec des organismes extérieurs, déplacements et éventuels séjours à l'étranger, éléments méthodologiques, évaluation financière de la mise en œuvre du projet ;